

Politique qualité 2026

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est le service de l'État en Pays de la Loire chargé d'accélérer les transitions écologique et énergétique.

La DREAL exerce directement de nombreuses missions opérationnelles sur les territoires et, pour d'autres, assure le pilotage et l'animation en région des services de l'État des ministères en charge de l'aménagement, de la transition écologique, du transport, de l'énergie et du logement. Son activité répond à de multiples enjeux, particulièrement mis en lumière depuis 2024 dans le cadre de la planification écologique, qui vise collectivement à réduire notre empreinte écologique et à nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Les 331 personnels de la DREAL agissent au quotidien afin que nos concitoyens puissent mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire et mieux consommer, tout en s'adaptant au changement climatique.

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, il est essentiel pour la DREAL d'être fortement tournée vers ses parties prenantes, d'être à leur écoute, de prendre en compte leurs attentes et de multiplier les collaborations, que ce soit avec les collectivités territoriales, le monde économique, la société civile ou les associations de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques pluriannuelles de la DREAL pour 2024-2026 ont particulièrement mis l'accent sur les trois dimensions suivantes :

- Consolider le sens des actions, pour une vision claire et partagée des missions et priorités.
- Renforcer la manière d'entraîner ses partenaires, pour avoir le maximum d'impact dans la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel.
- Travailler bien ensemble.

Ces 3 dimensions ont été enrichies depuis 2025 par la démarche engagée afin de renforcer notre influence au niveau régional et national.

Pour 2026, les principales priorités de la DREAL en matière de politique publique s'inscrivent dans la continuité de 2025. Dans le cadre de ses missions d'animation, de coordination, d'instruction, d'expertise et de contrôle, la DREAL sera ainsi amenée à porter une attention particulière aux sujets et enjeux suivants détaillés en annexe à la présente note.

Les thématiques transverses prioritaires retenues en 2024 ont par ailleurs fait l'objet d'une actualisation : plan régional santé-environnement (PRSE), zéro artificialisation nette (ZAN), mer et littoral, adaptation au changement climatique et eau.

Sur le plan managérial, six objectifs sont partagés par l'ensemble du CODIR et feront également l'objet d'une attention particulière :

- Avancer de manière opérationnelle sur l'allègement de la charge de travail ;
- Participer à la démarche Influence et y embarquer le collectif managérial ;
- Développer le réflexe de « traiter » nos parties prenantes ;
- Porter et accompagner la déclinaison des contraintes extérieures sur nos moyens (effectifs, budgets, locaux) ;

- Renforcer le fonctionnement transverse au sein de la DREAL ;
- Se former (management, influence, intelligence artificielle).

Par ailleurs, la dynamique partenariale engagée, qui a conduit à faire évoluer l'organisation pour créer une mission en charge du sujet, permettra en 2026 de renforcer le lien avec les AMF et le monde socio-économique (CCIR et CCI, CRA, MEDEF, club ETI, etc.), en s'appuyant sur les contacts noués et l'attente créée dans le cadre de l'écoute externe réalisée en 2025.

Pour ce faire, le **système de management par la qualité** est l'**outil privilégié de pilotage de la DREAL**, au service de sa stratégie et de son fonctionnement quotidien. Il donne le cadre pour porter les objectifs de façon priorisée, pour prendre en compte les attentes des parties intéressées et pour évaluer l'efficacité de notre action.

Je confirme mon implication personnelle, celle du comité de direction et de l'ensemble des pilotes de processus dans la mise en œuvre des orientations de la DREAL et dans le déploiement de la démarche qualité au sein de chacun des services. Je compte, tout autant, sur la participation active des personnels afin que cette démarche soit vivante et porteuse de sens, pleinement au service du management tant de la DREAL que des politiques publiques qu'elle porte.

Révisée annuellement en revue de direction, cette politique qualité est communiquée à l'ensemble des agents et mise à disposition des parties intéressées sur le site internet de la DREAL.

Nantes, le 24/03/2026,

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Anne BEAUVAL

Politique qualité 2026

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

ANNEXE

Politiques publiques : principaux objectifs 2026

1- Assurer une gestion sobre de la ressource en eau et agir en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, en particulier contribuer à la feuille de route sur les captages d'eau potable prioritaires, accompagner l'avancement des études portant sur la gestion quantitative de l'eau.

2- Augmenter le nombre de logements sociaux et accélérer la rénovation énergétique du secteur du bâtiment, en particulier des logements privés.

3- Adapter nos territoires au changement climatique : accompagner les collectivités et les acteurs économiques pour améliorer leur résilience et la prise en compte du climat futur dans leurs stratégies et leurs projets décidés aujourd'hui ; apporter des éléments d'évaluation et d'appréciation sur les risques émergents.

4- Mettre en œuvre la stratégie régionale biodiversité en cohérence avec la feuille de route régionale adoptée en CAR, en particulier protéger les espaces naturels et la biodiversité.

5- Mettre en œuvre les orientations stratégiques pluriannuelles et les actions nationales 2026 de l'inspection des installations classées.

6- Décliner de manière priorisée la feuille de route nationale 2025-2027 en matière de risques naturels, en adéquation avec les moyens mis à disposition.

7- Assurer le suivi des différents projets mobilité, tant CPER que Fonds Vert selon l'organisation retenue pour le suivi de la mesure.

8- Contribuer à la transition énergétique : assurer le développement et la sécurisation des réseaux d'énergie, contribuer à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables, accompagner les projets industriels de décarbonation.

9- Poursuivre la territorialisation de la planification écologique : mise en œuvre des actions DREAL de la feuille de route de la COP accompagnement des territoires pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCAET.

10- Autres politiques publiques :

- Porter la sobriété foncière pour tendre vers l'objectif Zéro artificialisation nette.
- Assurer la régulation et le contrôle des transports routiers ainsi que les activités d'homologation et de contrôle des centres de contrôle technique.
- Poursuivre l'animation de la connaissance.
- Améliorer la qualité de l'air.